

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Viticulture n°5 du 02 mai 2018



Pluies du 24 au 30 avril :
l'essentiel des précipitations s'est produit du 28 au 30 avril avec 3 à 10-15 mm en Côte d'Or (exception faite du Châtillonnais avec plus de 25 mm) et Saône et Loire, 10 à 15 mm dans l'Yonne, 15 à 23 mm dans le Jura (22 mm dans le Doubs) et 34 à 43 mm dans la Nièvre

Prévisions du 03 au 07 mai :
Période anticyclonique Après le refroidissement passager, les températures remontent progressivement pour repasser à partir du week-end au dessus des normales saisonnières (25-26°C max)

Source Météo France

STADES

La pousse a été plus contenue au cours de la semaine écoulée. 1 à 2 feuilles supplémentaires sont apparues et les stades vont de 3-4 feuilles étalées dans les situations les plus tardives à 7-8 feuilles dans les parcelles les plus précoces, soit un niveau de développement actuellement équivalent à 2017.

ACCIDENTS CLIMATIQUES

Grêle : un épisode a eu lieu le 29 avril sur le secteur de Poligny-Arbois dans le Jura sans toutefois provoquer de dégâts notables.

Gel : les 1^{er} et 2 mai, les températures sont descendues jusqu'à -1/-1,5°C dans certains secteurs bas des vignobles de l'Yonne et du Châtillonnais notamment. Il est encore trop tôt pour avoir une vision globale sur les dégâts éventuels. Un point sera fait dans le prochain bulletin.



5 feuilles étalées

MILDIOU

Situation :

- **Pluie du 23 avril :** comme indiqué dans le précédent BSV, si des contaminations se sont produites lors de cet épisode pluvieux, elles ont dû être de faible ampleur et localisées là où les sols étaient les plus humides et où la pluviométrie a été la plus forte (Jura et localement en Côte d'Or et Côte Chalonnaise).

Le vignoble de l'Yonne ayant été épargné par ce passage pluvieux, aucune contamination n'a pu se produire, à l'exception du Vézélien où des contaminations ne sont pas exclues étant donné les pluies localisées à ce seul secteur.

Enfin, dans la Nièvre, le Mâconnais Sud-Beaujolais et tous les endroits où les cumuls d'eau ont été faibles (2-4 mm), aucune contamination n'a dû se produire.

En cas de contaminations primaires, la sortie des premières taches n'est pas attendue avant le 05-06 mai.

- Pluies des 28-30 avril :

- **Vignobles de Saône et Loire, Côte d'Or, Yonne (jusqu'à 15 mm) et Jura (jusqu'à 23 mm) :** des contaminations ont pu se produire mais compte-tenu des températures basses enregistrées au moment des pluies, elles ont certainement été de faible intensité. Par ailleurs, dans les secteurs où les cumuls d'eau n'ont guère dépassé 5 mm sur les 3 jours, la probabilité que des contaminations aient pu avoir lieu est faible.

- **Vignoble de la Nièvre et du Châtillonnais (25 à 43 mm) :** compte tenu des hauteurs d'eau plus importantes, des contaminations ont pu se produire plus fréquemment, même si les températures basses ont pu limiter leur intensité. Pour le vignoble de la Nièvre, ces contaminations sont identifiées par le modèle Potentiel Système comme étant des contaminations élités de faible à très faible intensité (source SICAVAC).

La sortie de taches correspondante est prévue à partir du 09-11 mai.

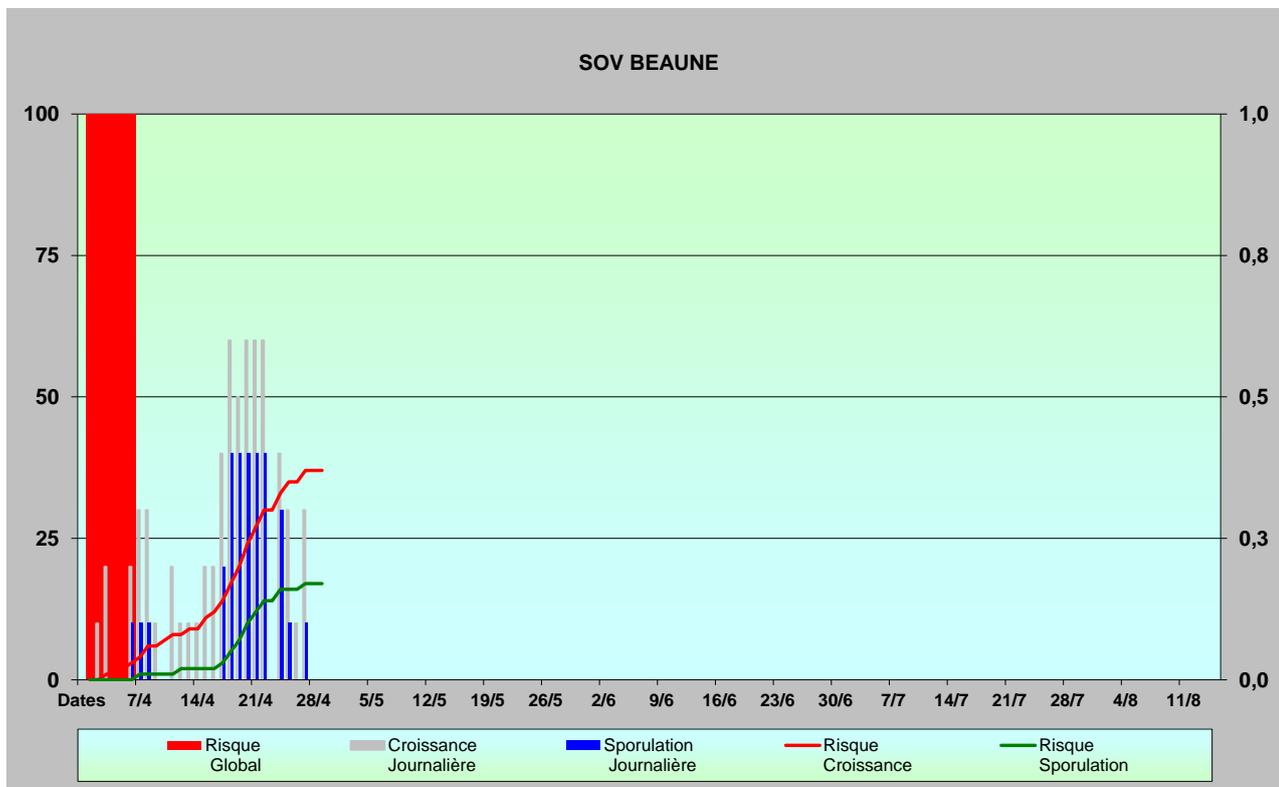
Evaluation du risque :

Si le risque potentiel de sortie d'hiver était considéré comme moyen à élevé par les modèles, le risque réel de ce début de campagne va dépendre de l'importance des sorties de taches (nombre de parcelles concernées et intensité des symptômes) consécutive à ces premières contaminations.

Rappelons que l'ébourgeonnage en éliminant les pousses les plus proches du sol, constitue une mesure prophylactique intéressante contre le mildiou.

OÏDIUM

Les observations réalisées sur les parcelles les plus sensibles du réseau n'ont pas permis d'identifier la présence de taches d'oïdium.



Comme le montre le graphique SOV, après la période de fortes chaleurs favorable à l'oïdium, les conditions fraîches des derniers jours n'ont pas été propices à l'activité du champignon.

Nous rappelons que dans tous les cas de figure, la lutte contre l'oïdium doit être prise en considération au plus tôt à partir du stade 7-8 feuilles étalées. Ce stade n'est actuellement atteint que dans les parcelles les plus précoces.

BLACK-ROT

Chaque nouvelle pluie, dès lors que la température est supérieure à 9°C, peut provoquer des contaminations essentiellement dans les parcelles ayant un historique black-rot.

En cas de contaminations suite aux pluies du 23 avril et des 28-30 avril, les premiers symptômes ne s'observeront pas avant la mi-mai (incubation plus longue qu'avec le mildiou).

Rappelons que la période où les grappes sont les plus sensibles au black-rot ne débute qu'à partir du stade floraison-nouaison. Par ailleurs, la prise en considération du risque spécifique black-rot en début de campagne ne concerne que les parcelles où des attaques significatives sur grappes ont été observées au cours des dernières années.



VERS DE GRAPPE

La tendance d'une activité de vol particulièrement faible se confirme avec des captures de cochylys et d'eudémis qui demeurent limitées dans l'ensemble des secteurs du vignoble de Bourgogne Franche Comté.

ARAIGNÉES ROUGES

Les comptages complémentaires réalisés cette semaine dans les secteurs concernés confirment les tendances décrites dans le dernier bulletin, à savoir **une extension de la présence de ces ravageurs en Saône et Loire**. Les secteurs historiques du Nord Mâconnais (St Gengoux de Scissé, Lugny, Viré...) restent très concernés avec dans certains cas des dépassements de seuil. La présence d'araignées rouges est également notée sur les autres secteurs de Saône et Loire (Beaujolais, Mâconnais Sud et Côte Chalonnaise) avec toutefois des niveaux de populations moins importants (10 à 50% de feuilles occupées par au moins 1 acarien rouge). Ce dernier cas de figure concerne aussi quelques parcelles de Côte de Beaune.

Seuil indicatif de risque au printemps : 70 % de feuilles occupées par au moins un acarien rouge

ERINOSE



En ce début de campagne, la présence de symptômes d'érinose sur feuilles voire sur inflorescences s'observe plus régulièrement que les années précédentes, mais seules quelques parcelles apparaissent particulièrement touchées à la fois en fréquence de pousses concernées et en intensité de symptômes.

Notons que même dans les cas où les symptômes sont bien présents, le plus souvent l'incidence sur la récolte reste au final nulle à faible.

Dans les rares cas les plus graves, une prise en compte de la problématique érinose pourra se faire au printemps prochain (dès le stade bourgeon dans le coton).

PYRALE DE LA VIGNE

La présence de pyrale de la vigne est anecdotique et ce ravageur n'est repéré que dans de rares parcelles avec au plus 12 % de ceps avec au moins 1 pyrale (une situation de la Nièvre) pour un **seuil indicatif de risque fixé à 80 % de ceps avec au moins une pyrale**.

Dans les situations habituellement concernées, les comptages peuvent être effectués.

Comptage : notation sur 100 ceps répartis le long du parcours d'observation, par série de 5 souches consécutives : la présence de pyrale peut être identifiée par l'observation de feuilles perforées et des déjections de la chenille, mais les larves se nichent en général dans les extrémités des pousses (feuilles non encore étalées). On dénombre les ceps occupés par au moins une chenille. Dès qu'une pyrale est observée sur un cep, on considère que celui-ci est occupé, passer alors à la souche suivante.

PYRALE DU BUIS

Dans de rares cas avec présence de buis à proximité immédiate de parcelles de vigne, il est possible de trouver quelques chenilles de pyrale du buis sur les rangs de bordure. Ces chenilles sont présentes de manière accidentelle.



BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Attention Prochain BSV : lundi 07 mai

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne (CRAB) et rédigé par le représentant de la CRAB en collaboration avec les membres de la cellule analyse de risque : FREDON Bourgogne, IFV, GIE BFC-Agro et CA39/SVJ à partir des observations réalisées par : **Chambres départementales d'Agriculture de Côte d'Or, Saône et Loire et Yonne, Service Régional de l'Alimentation, Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles, 110 Vigne, Bourgogne du Sud, Bourgogne Viti Service, Coopérative Agricole Bresse Mâconnais, Coopérative Agricole Mâconnais Beaujolais, Ecovigne, Groupement Vignerons des Terres Secrètes, La Chablisienne, Oenophyt, Soufflet Vigne, SICAVAC, Cave de Lugny, Cave des Hautes Côtes, Espace Vigne, Vitagri, Bio Bourgogne, Vignerons de Buxy, Lycées viticole de Beaune et Davayé, Interval, Interbio, Château de Santenay, Terre Comtoise, Axvigne, Interval, Coteaux de Champlitte, Société de Viticulture du Jura**

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRAB dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux-mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Avec la participation financière de :

